



# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4187-RPC-5-201507\_0002

**1. Code d'identification unique du produit type :**

Produits manufacturés en polystyrène expansé (EPS) pour l'isolation thermique des toitures conformes au domaine d'application de la norme EN 13163.

**2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du Règlement (UE) N° 305/2011:**

EtanchBox 36 – EtanchBox 36 ES

**3. Usage ou usages prévus du produit de construction**

Isolation thermique des bâtiments (ThIB) conformément à la norme EN 13163 :2012

**4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 du Règlement (UE) N° 305/2011:**

Zone d'Activités  
Rue Principale  
68600 WOLFGANTZEN

**5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 du Règlement (UE) N° 305/2011**

Non applicable

**6. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011:**

Système 3

**7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**

Le LNE (Organisme Notifié n°0071) a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3.

Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

**8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée**

Non applicable





**10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 ci-dessus sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

A handwritten signature in green ink, appearing to read "K. Knauf".

K. KNAUF

Directeur Technique

A WOLFGANTZEN, le 04 janvier 2016